



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/147
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) et la MARINE NATIONALE, représentée par le colonel Christophe PIUBENI, commandant de la Base de Défense d'Evreux dont les bureaux sont situés à la Base aérienne 105 d'Evreux-Fauville – Route de Paris 27037 EVREUX Cedex ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 23-102 le 29/11/2023, portant sur la dépendance du domaine public située au Nord du sas Quinette sur la commune du Havre en vue d'être utilisée comme places de stationnement.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, pour les motifs suivants : au regard des caractéristiques notamment géographiques au regard de la localisation des places de stationnement.

Description de la dépendance : parcelle de terre-plein d'une surface de 137.5 m² (places n°1 à 11).
Durée de la convention : 15 mois environ à compter du 14 septembre 2023.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 23-102 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com.

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.